

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N/Réf : BdK/LB 26/03/2024

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAudeau, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENault (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERoy),

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERoy.

**Assistaient également à la séance :**

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D-2024 025 COTISATION 2024 A LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION (FNCDG)**

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, dans sa séance du 09 Juillet 2011, d'adhérer à la Fédération Nationale de Centres de Gestion.

La FNCDG assure la représentation de nos établissements au niveau national afin de contribuer à l'évolution du statut de la Fonction Publique Territoriale en relation avec les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et institutionnels. En 2024, la cotisation annuelle sollicitée par la FNCDG représente un coût unitaire de 1.50 € par agent sans augmentation depuis 2015.

Monsieur le Président invite l'assemblée à prendre connaissance du tableau présenté ci-dessous de l'évolution de la cotisation à la FNCDG et lui propose de reconduire, pour l'exercice 2024, l'adhésion du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de procéder au versement en 2 fois de la cotisation pour un montant total de 9 708 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-037-283700128-20240326-D\_2024\_025-

Évolution de la cotisation à la FNCDG				
Exercice	Formule de calcul	Calcul	Montant	Pourcentage évolution
2015	1,50 € x agent	1,50 € x 6 080	9.120,00 €	+5,71 %
2016	1,50 € x agent	1,50 € x 6 080	9.120,00 €	0,00 %
2017	1,50 € x agent	1,50 € x 6 080	9.120,00 €	0,00 %
2018	1,50 € x agent	1,50 € x 6 080	9.120,00 €	0,00 %
2019	1,50 € x agent	1,50 € * 6 587	9.880,50 €	+8,34 %
2020	1,50 € x agent	1,50 € * 6 587	9.880,50 €	0,00 %
2021	1,50 € x agent	1,50 € * 6 587	9.880,50 €	0,00 %
2022	1,50 € x agent	1,50 € * 6 587	9 880,50 €	0,00%
2023	1.50 €X agent	1.50 €* 6472	9 708 €	-1.74%
<b>2024</b>	<b>1.50 € X agent</b>	<b>1.50 €* 6472</b>	<b>9 708 €</b>	<b>0.00%</b>

Le nombre d'agents servant de base de calcul de la cotisation est celui issu de la liste électorale des dernières élections des CAP.

### Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
 Vu les statuts de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,  
 Vu l'appel à cotisations de la Fédération Nationale en date du 15 janvier 2024,  
 Après en avoir délibéré,

### Décide

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés,

**De verser** sa cotisation pour 2024 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale soit 9 708 €.

**De prévoir** les crédits budgétaires nécessaires.

Fait et délibéré, le 26 mars 2024  
 Pour expédition conforme,  
 Le Président du Centre de Gestion  
 d'Indre et Loire

Michel GILLOT

Acte transmis à la Préfecture le : 29/03/2024  
 Acte reçu en préfecture le : 29/03/2024  
 Acte publié électroniquement le : 29/03/2024  
 Acte Exécutoire